



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6040003

N/REF : 16/03/2026 15H23 C:002640 I:05660
V/REF : F73290
V/Email reçu le Lundi 16/03/2026 a 15H23

**ALLIADE HABITAT
SERVICE SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. ALH-3065
IMMEUBLE : COMBATTANTS ANC
5/6/8/11/13/14/15//16, R.MARNE
15, RUE DU MARECHAL FOCH
69100 VILLEURBANNE

Dardilly, le 02 Avril 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001
LOCALISATION : MAISON INDIVIDUEL INC 230711 - EX HOSTETTER-
MOTIF : PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE LIÉES AU BRANCHEMENT
PROVISoire DE CHANTIER
Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI-ROUISSI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE LIÉES AU BRANCHEMENT
PROVISoire DE CHANTIER SUIVANT DESCRIPTIF :

N° FACTURE EDF	DATE FACTURE	MONTANT
10211843224	25/10/2024	6,32
10213541307	18/11/2024	68,52
10215750965	17/12/2024	740,37
10218011249	16/01/2025	46,77
10220247213	16/02/2025	59,17
10222372009	16/03/2025	391,65
10224540588	16/04/2025	216,20
10226671327	16/05/2025	16,97
10228889207	16/06/2025	16,12
10231018650	16/07/2025	16,18
10233159594	16/08/2025	18,03
10235271674	16/09/2025	18,04

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE 6030302 SUITE A UNE ERREUR
SUR LE TAUX DE TVA APPLIQUE

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	I/ Consommations electriques chantier	1	1614,34	1614,34



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6040003

TOTAL H.T. 1614,34

TOTAL T.T.C.En EURO _____1614,34

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

1663 à 15h20

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

Demande de devis n°CONSO ELF

Prestation Parties Privatives				
HP 3065 - INC 230711 - EX HOSTETTER- REGUL ELF, Travaux à réaliser entre le 10/02/2026 et le 10/02/2026				
Votre contact : Douha HAKIMI				
VILLEURB.COMBATTANT.ANC. (ALH - 3065 - 006 - 01)		Occupant : 592964/3 SNC BOUYGUES BATIMENT SUD-EST (		
15 RUE DU MARECHAL FOCH		Domicile : 0413641818		
69100 VILLEURBANNE Logement n°037354, porte n°, Rez-de-chaussée, Type 3				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - Electricite	1614,34	1,00 FOR	1614,34	0,00%
Consommation électrique suivant factures EDF (du 25/10/2024 au 16/09/2025)				
Virement CE			Total HT	1614,34 €
30 jours réception fact. (*)			Total TTC	1614,34 €

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les principes généraux de prévention conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de danger, accident ou incident, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR